



VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...

EN FRANCE

🕒 **PJL développement solidaire / biens mal acquis** : Le Parlement a adopté définitivement hier, par un ultime vote du Sénat, le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui concrétise l'engagement de M. Emmanuel MACRON de porter l'aide publique au développement (APD) à 0,55 % du revenu national brut (RNB) d'ici la fin du quinquennat. "C'est un texte essentiel pour l'avenir de notre diplomatie", a souligné le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves LE DRIAN en vantant "une loi à la fois stratégique et humaniste". Ce texte crée en outre un dispositif de restitution aux populations des avoirs saisis par la justice dans les affaires dites de "biens mal acquis" par des dirigeants étrangers, ce qui constitue "un moyen très concret pour lutter contre les ravages de la corruption et de la prévarication", a souligné M. LE DRIAN. En pratique, une ligne budgétaire spécifique, abondée par la revente des biens, est attendue dans le projet de loi de Finances sous la responsabilité du ministère des Affaires étrangères. Elle doit financer des "actions de coopération et de développement" dans les pays concernés, en matière de santé, d'éducation ou d'égalité femmes-hommes. Le premier cas concret devrait être celui de la Guinée équatoriale, si un arrêt de la Cour de cassation attendu le 28 juillet confirme la condamnation du vice-président Teodorin OBIANG et la confiscation de ses biens en France (cf. BQ du 12/02/2021). "C'est un cas d'école", reconnaît le sénateur (PS) du Loiret M. Jean-Pierre SUEUR, qui a œuvré très activement pour l'adoption du dispositif et salue "une avancée historique". "Je resterai vigilant quant aux modalités pratiques afin que les sommes restituées ne soient pas confondues avec le budget de l'aide publique au développement", a-t-il indiqué.